



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1759

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 8 avril 2024, le règlement numéro 1759 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1611 concernant la signalisation pour réduire la limite de vitesse sur l'avenue de la Loire et la rue de la Tamise (Secteur Précieux-Sang)** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 17 avril 2024.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville